

2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

AR Prefecture VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

016-211603410-20260323-ELECTIONMAIRE-AR
Reçu en préfecture le 23 mars 2026 à 10h12

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL**, le 23 mars 2026, à 10h12, a été convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland COSTE, Doyen.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23
Date de Convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Fabienne GODICHAUD, Stéphane CHAPEAU, Agnès PREVOST, Cyprien VERNEIL, Héléna DUBOIS, Jean-Luc BONNENFANT, Françoise PINAUD, Nicolas BARON, Mathilde AZZOUZ, Roland COSTE, Marlène BAILLY, Jean-Luc FAUCHER, Mariam BOUGETTE, Gérard GARNON, Angélique DRILLAUD, Thierry GUILLEBAUD, Sarah GHEYSEN, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Jean-Michel MARINO, Françoise LEBLANC, Emmanuel SIAME, Gisèle LOVIAT.
Secrétaire de séance : Monsieur BARON Nicolas

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Madame GODICHAUD Fabienne se porte candidate au poste de Maire. Aucune autre candidature n'ayant été présentée.

Le Président après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : néant.

Nombre de suffrage exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Madame GODICHAUD Fabienne : vingt-trois voix (23).

Madame GODICHAUD Fabienne a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 23 mars 2026,

Ville de Saint-Michel

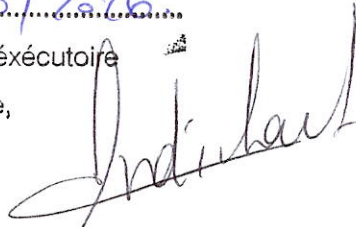
Récépissé Préfecture

Le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Le Maire,

